

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 259

présenté par
M. Pauget

ARTICLE 34 BIS AA

À la fin, supprimer les mots :

« au sens du code de la sécurité intérieure »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.